

Koto, le 8 décembre 2010

**ENJEUX DE L'ACCES AUX CAPACITES  
DE CABLES SOUS-MARINS A KOTO**

# COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

---

- ✘ Katia DUHAMEL, BIRD & BIRD
- ✘ Kalidou GAYE, ARTP, SENEGAL
- ✘ Achime Malick NDIAYE, Ministère, SENEGAL
- ✘ Cheikh Tidjani OULD OUDAA, ARE, MAURITANIE
- ✘ Pedrinho SA, ARN, GUINEE BISSAU
- ✘ Alpha Abdoulaye THIAM, ARTP, SENEGAL

---

**NYBANDA**  
(enclavé/francophone)

(anglophone)

**KOTEL** opérateur historique public:  
Monopole backbone + CLS  
Passerelles FH avec PRAIA et ZONGO  
(monopole liaisons transfrontalières) et le  
transit national

**KIKA MOBILE** 2<sup>ème</sup> opérateur public  
indépendant de Kotel

**PIP** mobile privé régional

**SHINING LIGHT** : nouveau système sous  
marins

**PRAIA**  
(lusophone  
)

**ZONGO**  
(Francophone  
)

# CONTEXTE (1/2)

---

- ✘ Au KOTO, KOTEL est l'opérateur historique fixe public :
  - + Monopole backbone + CLS SET5 ;
  - + Monopole sur les liaisons transfrontalières (Liaisons FH avec Praia et Zogo ;
  - + Il souhaite devenir actionnaire de CWA, un consortium de câble sous-marin.
- ✘ Kika mobile 2<sup>ème</sup> opérateur public indépendant de Kotel (25% parts de marché)

## CONTEXTE (2/2)

---

- ✘ PIP mobile privé régional (75% parts de marché) souhaiterait construire sa propre station d'atterrissage et backbone terrestre de fibre ;
- ✘ Shining light : nouveau système sous marin demandeur d'une licence d'atterrissage ;
- ✘ Projet de révision da loi en 2012 qui mettrait fin aux droits exclusifs de KOTEL sur certains segments du marché ;
- ✘ Projet de privatisation de KOTEL & KIKA Mobile

# PROBLÉMATIQUES À TRAITER

---

- ✘ Tarifs élevés voire prohibitifs d'accès aux capacités internationales pour les opérateurs autres que KOTEL (monopole sur la gateway internationale)
- ✘ Tarifs de l'interconnexion élevés dus au monopole de Kotel sur le transit
- ✘ Asymétrie d'information sur les coûts et profits réels de KOTEL
- ✘ Capacités internationales et nationales insuffisantes
- ✘ Inefficacité des opérateurs publics
- ✘ Opportunité de délivrer des licences pour de nouvelles stations d'atterrissage

# CRÉER LES CONDITIONS DE LA BAISSSE DES TARIFS D'INTERCONNEXION NATIONALE

- IMMEDIATEMENT :
  - Déclarer KOTEL puissant sur le marché de l'interconnexion et le forcer à publier une offre d'interconnexion orientée vers les coûts ;
  - Adopter une méthode de comptabilisation des coûts et entreprendre les audits nécessaires pour accéder aux informations sur les coûts de Kotel ;
- A l'horizon du 1er Décembre 2011 : Mettre en œuvre la suppression des droits exclusifs de KOTEL, sur les passerelles internationales et sur l'interconnexion nationale ( possibilité d'interconnexion directe entre les opérateurs sans passer par KOTEL).

# CRÉER LES CONDITIONS DE LA BAISSSE DES TARIFS

---

## DES CAPACITÉS INTERNATIONALES (1/2)

- ✘ Déclarer KOTEL puissant sur le marché de l'accès aux capacités internationales et lui imposer de fournir un accès ouvert à sa station d'atterrissage, de facilitation de l'interconnexion avec les capacités internationales des câbles sous-marins raccordés à la station, la fourniture des prestations de colocalisation, de backhaul au bénéfice de l'ensemble des opérateurs autorisés au KOTO

# CRÉER LES CONDITIONS DE LA BAISSÉ DES TARIFS

---

## DES CAPACITÉS INTERNATIONALES (2/2)

- ✘ Imposer également à KOTEL une obligation de connecter les câbles sous-marins tiers (Shining light, CWA etc.)
- ✘ Reprendre à ce titre, les préconisations des lignes directrices de l'ARTAO (points 4.2.2 à 4.7) y compris en matière de publication dans le catalogue d'interconnexion et d'accès des prestations d'accès à sa CLS
- ✘ Ces dispositions sont en tant que de besoin introduites dans le cahier des charges de KOTEL.

# CRÉER LES CONDITIONS DE LA BAISSÉ DES TARIFS DE LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES

- ✘ Supprimer le droit exclusif de KOTEL sur les liaisons transfrontalières (quelque soit la technologie utilisée : FH, Fibre Etc.)
- ✘ Créer de la concurrence sur ces liaisons en attribuant à PIP (ou à un autre acteur) une autorisation qui lui permette de déployer un backbone de fibre vers les pays mitoyens où il se trouve ;
- ✘ Imposer à KOTEL d'introduire dans son catalogue d'interconnexion des tarifs non discriminatoires pour les opérateurs des pays mitoyens sur la base des principes de l'UEMOA et de la CEDEAO de libre circulation des personnes, des biens et des services.

# STRUCTURATION DU MARCHÉ

---

- ✘ Conditions de la privatisation :
  - + Modification préalable du cahier des charges de KOTEL ;
  - + Réorganisation en matière de ressources
  - + Fusion KOTEL + KIKA Mobile
  - + Séparation des actifs de la CLS et de son exploitation  
risque de déprécier sa valeur ;
- ✘ Attribution des licences supplémentaires de CLS
  - + Attribuer des licences de CLS en prévoyant des dispositions d'ordre général sur l'accès ouvert aux nouvelles stations
- ✘ Faire rapidement une déclaration de politique

# CONCLUSION

---

- × Déclaration de politique sectorielle:
  - + Mise en œuvre des obligations applicables aux opérateurs puissants :
    - × Définition des opérateurs puissants sur les marchés pertinents de l'interconnexion nationale et l'accès aux capacités internationales
    - × Définition des obligations applicables à ce titre
  - + Suppression des droits exclusifs de KOTEL dans son cahier des charges
  - + Privatisation des deux opérateurs publics KOTEL et KIKA MOBILE
  - + Attribution de licences d'établissement et exploitation de station d'atterrissage